

Une autre vie s'invente ici



# Renforcement de la dimension sociale des chartes de Parc



# ACTES

NOVEMBRE 2015



# ACCUEIL

## ET INTRODUCTION GÉNÉRALE

### Bernard SAINT-GERMAIN – Mairie-conseils

Dès 1993, la loi Paysage invitait les Parcs à réfléchir à un volet « développement économique et social de leur territoire » et à le traduire dans leur charte territoriale.

Cette invitation législative a marqué le début du rapprochement entre Mairie-conseils et la Fédération des Parcs à propos du développement social.

Pour les Parcs, travailler sur le volet économique a été plus aisé alors que l'approche sociale a été plus difficile car celle-ci souffre d'une image et représentation qui l'enferme dans l'action de réparation.

C'est dans ce cadre qu'en 2007, la Fédération des Parcs et Mairie-conseils ont décidé de faire une analyse des pratiques de Parcs en partant du principe que les Parcs faisaient du social sans s'en apercevoir. L'analyse, qui a porté sur 19 territoires de Parcs, a montré que l'action des Parcs rentrait dans une logique de promotion de la question sociale, et tendait vers une démarche de projet et une approche de développement social local.

Pour schématiser, les pratiques des Parcs concernaient 4 domaines :

- la culture / les loisirs : le travail sur les patrimoines ; celui sur la mémoire locale ; l'organisation de fêtes ; festivals ; la mise en place de schémas de développement culturel, où l'on sentait déjà une impulsion en termes de stratégie ;
- l'emploi/l'insertion : travail sur les emplois saisonniers ; création de groupements d'employeurs ; chantier d'insertion ; début de réflexion sur les SCIC ;
- les services à la population : éducation à l'environnement ; mobilité ; accueil de nouveaux arrivants ;
- l'habitat / le logement : réflexion sur les économies d'énergie ; mises en œuvre d'OPAH ; création d'un observatoire du logement ; travail sur les changements d'usages ; mise en place d'une stratégie sur l'offre de logements et de lutte contre l'étalement urbain.

Cette étude a montré que non seulement il ne fallait pas minimiser ce qui se faisait déjà de façon concrète sur et par les Parcs, mais aussi qu'il y avait le potentiel pour atteindre ce qui manquait le plus : l'approche sociale d'une charte de territoire, c'est-à-dire la culture du social.

Autrement dit, les conditions nécessaires à l'émergence réelle d'un volet social dans les chartes de territoire existaient qui ne soit pas plaqué mais issu des pratiques.

A ce stade, il fallait se donner les moyens de trouver une méthode d'investigation pour donner corps à tout ce qui se faisait de manière empirique sur les territoires pour aller, d'une façon plus construite, vers une logique de développement social. C'est ainsi qu'une nouvelle convention entre la Fédération des Parcs et Mairie-conseils a vu le jour en 2009 et qu'une série d'expérimentations a été engagée sur 4 Parcs (Scarpe-Escaut, Ballons des Vosges, Volcans d'Auvergne et Vexin Français), qui ont alimentées cette rencontre, une publication, et des outils très concrets.

Toutefois, les outils, la méthode, le professionnalisme des techniciens ne font pas la volonté politique. Or, l'inscription du volet de développement social dans les chartes est avant tout une posture portée par les élus des Parcs dans un contexte où les territoires bougent, les périmètres évoluent, où les territoires intercommunaux sont de plus en plus vastes du fait de la fusion d'intercommunalités. Alors que les compétences qui vont être revisitées et qui in fine seront conservées ou prises par les nouvelles communautés de communes ou d'agglomération, il faudra être vigilant sur le devenir des compétences sociales d'intérêt communautaire car elles ne sont pas toujours une priorité.

Sur le terrain, pour mettre en œuvre le volet social, les Parcs auront besoin d'appui territoriaux, et ils pourront croiser des Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS), des Centres Sociaux (CS) et inévitablement des intercommunalités dotées ou non de compétences d'action sociales /de développement social. C'est sur le terrain aussi que devra se faire cette marche en commun pour la prise en compte des préoccupations sociales au sein des chartes de Parcs.

#### La mission de Mairie-conseils

**Mission d'information et d'accompagnement** en direction des élus notamment par un service de renseignement téléphonique pour les communes de moins de 3 500 habitants et par un accompagnement des intercommunalités dans leur évolution.

**Mise en œuvre d'expérimentations** dans une logique de **partenariat**. Dans le champ de la cohésion sociale sur les territoires, les deux partenaires historiques de Mairie-conseils sont : l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale et la Fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels de France.

Site : [mairieconseils.net](http://mairieconseils.net)

## Michaël WEBER, 1er vice-président de la Fédération des Parcs

Merci à Bernard Saint Germain pour cette introduction et merci à la Caisse des Dépôts et Consignations, partenaire essentiel pour la Fédération des Parcs, de nous accueillir dans ses locaux et de la confiance qu'elle nous manifeste.

Ce séminaire, qui constitue une première rencontre entre les techniciens, les élus et les partenaires autour de la question du social, est important pour les Parcs. Les partenaires sont nombreux et je les remercie : les ministères, les grandes collectivités, les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, mais aussi les acteurs sociaux, en particulier les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS), et les Centres Sociaux et socio-culturels.

Nous faisons tous le pari que les approches sociales sont le fait de chacun et c'est pour cela que nous proposons de croiser les principales missions des Parcs avec les dimensions sociales.

La perception que l'on a d'un territoire de Parc est souvent faussée – on oublie trop souvent que derrière la biodiversité et les espaces naturels, il y a des hommes, une économie et des liens sociaux qui doivent se construire. Les Parcs ne sont pas des territoires sous cloches mais où l'on essaye de mettre en œuvre des expérimentations et des innovations.

Le slogan du réseau « Une autre vie s'invente ici » traduit bien que la dimension sociale est essentielle pour que le projet de territoire, qui se co-construit avec l'ensemble des acteurs de ce territoire, puisse se faire.

Les Parcs oeuvrent en particulier pour favoriser le renforcement du lien social en mettant autour de la table et en réseau des personnes ou des organismes qui ne croisent que peu par ailleurs.

Depuis leur création, les Parcs travaillent beaucoup par exemple sur l'animation culturelle accessible au plus grand nombre. Ils privilégient la pédagogie, l'éducation notamment vis-à-vis des jeunes.

Ils ont cependant conscience que les enjeux sociaux doivent pouvoir être plus présents dans leur charte et surtout dans leurs pratiques. Une analyse de chartes récentes de Parcs met l'accent sur trois grands enjeux récurrents :

- Le maintien et l'amélioration de la qualité de vie des habitants (offre de transport diversifiée, présence suffisante de services de santé, développement culturel, urbanisme favorisant le lien social...)
- La lutte contre toutes les formes d'exclusions (accès à l'emploi, maintien des populations jeunes, précarité énergétique, mixité sociale, accueil des personnes en situation de handicap)
- Le développement économique et l'attractivité du

territoire (soutien à l'agriculture et à l'économie de proximité, développement d'une économie plus sociale et solidaire, installation de jeunes, offre accessible en matière de tourisme, sports, loisirs et culture).

Avec la mise en place des grandes régions, nous aurons besoin d'un échelon intermédiaire, qui pourra être le Département ou l'Intercommunalité, mais le lien qui existait déjà entre les Parcs et la Région sera renforcé. On attendra alors que dans la qualité de nos actions et dans le service que nous devons rendre à ce territoire, la dimension économique et sociale soit renforcée. Les Parcs auront une responsabilité supplémentaire à créer de la mutualisation, de la rationalisation, à imaginer une économie qui soit différente (groupement d'entreprises, exigences d'éco-rénovation et d'éco-construction qui touchent les populations les plus pauvres...).

Il y a une défiance et une véritable inquiétude des territoires ruraux par rapport aux politiques publiques qui sont menées. Il suffit pour cela de se référer aux résultats d'études et des consultations électorales. De ce fait, on doit s'interroger sur un certain nombre de questions : Comment assurer le maintien des populations sur les territoires ruraux alors que l'on sait que les questions de mobilité ont un impact sur les populations et que le coût des énergies est un problème. Face à l'éloignement de la culture, quelle plus-value les Parcs peuvent-ils apporter ? Comment maintenir la qualité de vie sur les territoires ruraux ? Comment faire du boom des néo-ruraux un atout pour le développement des territoires ? Quels sont les principaux facteurs de précarité des habitants et comment réduire cette précarité ? Quelles stratégies adopter pour favoriser la mixité fonctionnelle, sociale, générationnelle ? Comment développer le lien social et les solidarités au niveau local ? Quelles mesures sociales déployer pour développer l'attractivité des territoires ?

C'est dans cet esprit que la Fédération accompagne avec Mairie-conseils des territoires volontaires.

Il n'y a pas d'uniformité dans les initiatives qui sont prises et qui peuvent inspirer d'autres territoires dans ce qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre. C'est la raison d'être du marché aux initiatives, où vous pourrez prendre connaissance des « cartes postales » envoyées par les territoires et les partenaires.

Pour aller plus loin, nous avons fait en clôture le choix d'une table ronde sur le thème du partenariat, levier privilégié d'action pour enrichir notre volonté d'innover par le lien social.

Voilà ce que je voulais dire pour que cette journée fasse date dans le réseau et qu'elle contribue à ce que cette aspiration soit plus forte et reconnue par l'ensemble de nos partenaires, en particulier les partenaires institutionnels.

# DÉVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL : DE QUOI PARLE-T-ON ?

## Claudine PEZERIL, experte associée Mairie-conseils

La première question qui m'est souvent posée est celle-ci : « C'est quoi le Social ? Comment le définir ? ».

La définition donnée par le LAROUSSE -le social concerne tout fait relatif à la société- rassemble les diverses acceptations du terme Social.

Pour approfondir ce qu'est la dimension sociale dont les Parcs se sont saisis tout au long de l'expérimentation, évoquons-la d'abord par le prisme des solidarités. En effet, si le processus d'individualisation a permis aux personnes de s'émanciper, il n'a pas empêché les solidarités d'exister même si, ici et là, elles peuvent montrer des signes de délitement. Elles s'expriment à différents niveaux :

- la solidarité nationale, illustrée principalement par le régime de sécurité sociale, a permis aux gens de se prémunir des risques sociaux et corollairement a aidé à la promotion individuelle, à sécuriser les parcours de vie,
- la solidarité locale se traduit, à titre d'exemples, par la dynamique associative, l'organisation de collectifs de citoyens, le soutien direct des Centres Communaux d'Action Sociale auprès des ménages les plus vulnérables lorsqu'ils ont les moyens de fonctionner,
- la solidarité familiale (dons, garde d'enfants) est plus que jamais renforcée en période de crise (cf travaux de Claudine ATTIAS DONFUT)

Chacun d'entre nous va interagir avec l'ensemble de ces solidarités. Ainsi, traiter les questions sociales consiste à organiser nos territoires autour de ces niveaux de solidarités pour « faire société ».

Maintenant, si l'on devait très schématiquement préciser le sens des expressions communément accolées au mot « Social », plusieurs d'entre-elles reviennent fréquemment dans le discours : politiques sociales et action sociale, travail social, développement social...

- les politiques sociales :  
les politiques sociales ont été élaborées par thématique (logement, insertion sociale et professionnelle...) ou par public-cible (personnes âgées, famille...) à partir des difficultés constatées, et souvent en logique descendante. Ce sont des politiques nationales qui sont ensuite appliquées par un certain nombre d'acteurs (Etat, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale, associations), chacun étant chargé d'un champ spécifique de

compétences. L'action sociale <sup>1</sup> permet de mener la politique sociale et renvoie à des interventions pouvant prendre des formes variées : aides directes, création d'équipements, actions d'accompagnement et de prévention etc.

Avec les lois de décentralisation, les Départements sont reconnus chef de file de l'action sociale en France, à qui sont confiées des attributions majeures comme la politique de protection de l'enfance, les dispositifs liés à la dépendance et l'insertion (Revenu de Solidarité Active).

- **le travail social** : Le travail social, dont la figure emblématique est l'assistante sociale, est souvent associé à l'idée de soutien, d'assistance des plus démunis. Son objet est de prendre en charge individuellement des habitants qui sont dans une difficulté particulière par des accompagnements spécifiques. Du fait des demandes sociales exponentielles, le travail de protection (réponse individuelle) tend à occulter le travail de prévention (réponse collective) que les travailleurs sociaux peuvent aussi réaliser (exemple : prévention santé auprès des personnes retraitées).

- **le développement social**, longtemps porté par les acteurs de l'éducation populaire (centres sociaux, foyers ruraux, associations d'animation locale...), est un axe méconnu de l'action sociale ; il mise davantage sur la mobilisation de l'environnement local pour soutenir les situations de fragilité et plus globalement, tout habitant d'un territoire. Les travailleurs sociaux sont très demandeurs d'agir au côté des autres acteurs locaux comme les Parcs, afin d'étayer et améliorer les conditions de vie des ménages, et contribuer à renforcer la vie sociale.

Deux défis importants sont à relever pour que la question sociale devienne l'**affaire de tous**, et pas seulement celle des travailleurs sociaux :

- créer plus de synergies entre l'action sociale et les autres politiques sectorielles : sortir des pratiques cloisonnées et sectorisées et proposer une compréhension systémique du développement local en incluant l'intervention sociale ; créer plus de transversalité pour que la question sociale puisse irriguer les autres politiques (logement, transport, éducation, loisirs, économie...),



- croiser les cultures professionnelles, les points de vue en créant de l'interrelation entre acteurs pour mieux épauler les communautés et les territoires, confrontés aujourd'hui à des réalités socio-économiques complexes (conditions de vie et modes de vie durable, questions d'accessibilité, économie de proximité etc). Les experts ne peuvent pas faire tout seuls et ont à croiser leurs savoirs avec celui des habitants et des autres acteurs locaux. La logique du « héros - des héros »,

pourvoyeurs de solutions est insuffisante et devrait progressivement évoluer pour laisser plus de place à « l'écosystème relationnel », résultat des dynamiques de participation sociale.

En conclusion, je reprendrais les propos du Mahatma GANDHI : « Devenez le changement que vous voulez voir dans le monde ».



# ATELIERS D'ECHANGE

## PLUS-VALUE D'UNE PLUS FORTE PRISE EN COMPTE DES DIMENSIONS SOCIALES EN REPONSE AUX ENJEUX DE TERRITOIRE

Les ateliers visaient à coproduire entre les participants des propositions d'actions, des conditions favorables à réunir et des méthodes permettant d'enrichir les démarches actuelles ou d'en engager de nouvelles en croisant davantage avec des dimensions sociales. Une attention particulière a été portée sur les partenariats à enclencher ou à conforter notamment entre acteurs territoriaux et sociaux.

### 1- Alimentation, santé, territoire et vie des agriculteurs

Si l'on abordait la question agricole sous l'angle de l'accès aux produits locaux de qualité aux petits budgets ?

Animation : France Drugmant, Fédération des Parcs et Agnès Lavergne, Parc Scarpe-Escaut

Rapporteur : Vincent Chassagne, expert associé Mairie-conseils

3 idées sont ressorties de cet atelier :

1/ Il existe un important potentiel de travail sur le lien entre les agriculteurs et les acteurs sociaux.

Les témoignages montrent que dès qu'il existe des initiatives pour faire du lien, des projets peuvent être enclenchés.

Par exemple, on peut travailler sur :

- le gaspillage alimentaire à la source avec les agriculteurs et sur le don,
- l'accueil social à la ferme,
- des ateliers cuisines en lien avec les agriculteurs.

2/ Favoriser la notion de consom'acteurs ou consommateurs responsables traduit par exemple par le concept de « mangeur » de Scarpe-Escaut (cf carte postale).

En tant que « mangeur », quelle conscience j'ai du lien entre la nourriture et le bien-être ? A Des animations, des actions collectives très intéressantes peuvent être conduites. Il est possible d'agir concrètement sur le système, créer des rencontres et développer des initiatives.

3/ La dimension inter-réseaux

Il existe une multitude de réseaux dans le domaine agricole, dans le secteur social, au sein des collectivités ; l'inter-réseaux peut déclencher beaucoup d'effets. Par exemple, si on croise avec les CUMA, il est possible de travailler sur les solidarités avec les agriculteurs, sur le bois énergie, sur les modalités d'aide à l'installation agricole.

Il existe de nombreux gisements, de développement, dans ce rapprochement entre acteurs sociaux, acteurs agricoles et collectivités.

### 2- La Biodiversité et l'Eau, bien communs impliquant les habitants pour leur préservation et LEUR mise en valeur ?

Quel accès à la connaissance, aux milieux ? Quelles actions proposer aux habitants ? Comment les impliquer dans les choix de gestion ? Peut-on impliquer tout le monde ?

Animation : Thierry Mougey, Fédération des Parcs

Rapporteur : Chantal Auriel, Parc du Vexin Français

Premier postulat : définir ce qu'on attend des gens et se mettre d'accord sur ce que veut dire « impliquer ».

1/ S'appuyer sur la biodiversité quotidienne qui fait sens et suscite l'intérêt des gens : choisir des portes d'entrées où ils vont se sentir concernés comme le bien être, la santé, la qualité du cadre de vie ;

2/ Créer une culture commune entre partenaires, par des formations croisées, des journées de rencontre afin de pouvoir échanger autour des idées, des points de vue, des représentations de chacun ;

3/ S'appuyer sur un territoire sur lequel il existe un savoir populaire et une mémoire collective : par exemple, avoir des échanges avec des réseaux de maisons de retraite et solliciter les résidents sur l'histoire du territoire ;

4/ Renforcer la transversalité au sein du Parc autour des missions éducation/biodiversité pour réfléchir en commun.

### 3- Culture e(s)t lien social/ Lien social e(s)t culture

Comment le travail avec les habitants modifie-t-il la façon d'aborder la culture dans les Parcs notamment dans l'accessibilité au patrimoine et les pratiques culturelles ?

Animation : Elen Gouzien, Fédération des Parcs et Brigitte Herbertz, Parc des Ballons des Vosges

Rapporteur : Rodolphe Chemin, Foyers ruraux Val d'Oise

Si l'enjeu d'une culture qui rassemble est global, appliqué aux Parcs naturels régionaux, on peut se demander si le fait de vivre sur un territoire si spécifique n'est pas créateur d'une culture particulière.

Au cours de l'atelier, 5 exemples d'actions à impact sociétal ont été exposés. Ces projets brassent de larges champs : l'inclusion sociale par la fréquentation des lieux de culture, la production artistique, l'offre de spectacles jeunes publics, la conservation de la mémoire et des traditions populaires locales... Bien souvent, ces différentes entrées sont croisées à l'intérieur d'un même projet. Ces projets présentent des similarités qui sont pointées par le débat :

1/ Dans un Parc, penser la dimension sociale peut se faire transversalement dans tous les domaines de compétence. Cependant, cela ne doit pas conduire à une dilution du social. Il faut penser à flécher cette dimension au sein des autres. Pourtant, certains participants soulignent la réticence de leurs élus à s'emparer de cette dimension. Cette réticence pourrait s'expliquer en partie par la problématique de définition mentionnée plus loin. Une autre explication serait la difficulté à évaluer l'impact d'une politique culturelle. Or, les indicateurs d'effets socio-culturels sont plus d'ordre qualitatif que quantitatif. Devant la difficulté de valoriser l'investissement dans une politique culturelle, les élus pourraient être tentés de laisser cet outil de côté. Il appartient aux porteurs de projet de définir soigneusement les besoins auxquels ils entendent répondre (voir ci-après).

2/ Nécessité de partenariats qui dépassent le champ de la culture ou du social. Il est donc important de bien se connaître et de parler le même langage. Ce type de projet nécessite une phase d'apprentissage et de définition entre les partenaires. Il faut veiller à ne pas réduire le champ d'action au plus petit dénominateur commun entre les partenaires mais rester sur des acceptions ouvertes de la culture et du social.

3/ Impératif d'une co-construction avec les habitants pour les impliquer. La participation, l'adhésion des habitants ne sont pas acquises. En outre, la culture et le social ne peuvent se définir de manière quantifiable. Il est donc plus compliqué de définir des besoins que dans d'autres champs. Ce domaine est sûrement celui où l'on doit le plus se donner le droit d'expérimenter et de se tromper. C'est nécessairement une action de très longue haleine.

### 4- Tourisme et loisirs pour tous

Comment les Parcs peuvent contribuer à une plus grande accessibilité sociale et physique aux patrimoines ?

Animation : Stéphane Adam, Fédération des Parcs

Rapporteur : Marie-Noëlle Basmaison, Parc des Volcans d'Auvergne

Cet axe est inscrit dans le cadre stratégique commun de la Fédération des Parcs en matière de tourisme et de loisirs. Il est notamment impulsé dans le cadre de la mise en place de la Charte européenne du tourisme durable.

1/ La dimension économique du tourisme social et solidaire doit être mise en avant en lien avec l'évaluation de ses impacts et de sa plus-value. Il s'agit souvent de villages de vacances qui ont un poids économique sur les territoires. Cependant, un certain nombre d'entre eux connaît des difficultés. Il est donc important que les Parcs puissent travailler avec les structures nationales ou locales pour mobiliser les dispositifs d'aide existants. Cela dit, la principale action à engager par les Parcs est de favoriser le plus fort ancrage territorial de ces équipements (servir des produits locaux, associer des prestataires proposant des activités de découverte, mettre en réseau les différents établissements et favoriser la mutualisation de moyens) afin de créer une attractivité renforcée liée au territoire comme l'a fait le Parc du Vercors avec la marque "Parc".

Pour cela, il faudrait faire connaître l'impact de ces activités auprès des élus pour un meilleur portage politique (voir étude de l'UNAT) ;

2/ Le tourisme social a souvent une image négative. Dans ce cadre, le Parc peut être une interface en provoquant des rencontres plus systématiques entre les acteurs sans a priori, en travaillant avec les acteurs sociaux qui eux-mêmes peuvent agir auprès de leurs publics. Le rôle du Parc n'est pas de faire à la place de mais de mettre en relation (voir ce qui a été fait par les Parcs de PACA) ;

3/ Pour favoriser un tourisme et des loisirs pour tous, il s'agit de proposer une offre adaptée et diversifiée et de favoriser la mixité des publics. Pour cela, il est nécessaire d'aider à l'adaptation des pratiques des Parcs pour jouer véritablement leur rôle d'interface mais aussi des pratiques des professionnels du tourisme dans la capacité à accueillir des publics différents avec des offres en conséquence que le Parc pourra aider à valoriser. Enfin, le Parc pourra contribuer avec ses partenaires à rendre accessible ces offres en rassurant les publics fragiles pour qu'ils partent hors de chez eux.

## 5- En quoi l'urbanisme et le paysage peuvent-ils contribuer à une politique sociale ambitieuse ?

Mots clés : espace public, participation, centre-bourg, mixité

Animation : Nicolas Sanaa, Fédération des Parcs

Rapporteur : Delphine Panossian Parc des Caps et Marais d'Opale

L'étalement urbain, la disparition des commerces et des services ou bien l'inaccessibilité des logements aux ménages les plus modestes sont autant de facteurs qui concourent à l'affaiblissement de la cohésion sociale sur les territoires de Parcs, notamment dans les centres-bourgs. Développer l'habitat groupé (Avesnois), favoriser les déplacements à vélo (Boucles de la Seine Normande), conduire des démarches intergénérationnelles en matière de paysages (Loire Anjou Touraine) sont autant d'actions menées par les Parcs, dont la finalité est d'aboutir à un mieux-vivre ensemble sur le territoire.

Pour mener à bien des opérations d'urbanisme contribuant à une politique sociale ambitieuse et lever les points de blocage que peuvent parfois constituer la mobilisation des habitants, des élus et des bailleurs, trois points ont été évoqués :

1/ L'association et la participation des habitants à la réflexion et à la conception des documents et projets d'urbanisme est le point de départ d'une approche sociologique, voire « ethnologique » de l'urbanisme, qui doit être encadrée dans les Parcs par des équipes mixtes (urbanistes, paysagistes, écologues, architectes...). Dans ce cadre, il ne faut pas sous-estimer les « petites » actions (temps festifs partagés) et donner du temps à la discussion, à l'échange, à la parole libre (cf carte postale de Pyrénées Catalanes et de Caps et Marais d'Opale). Il faut aussi accepter que les projets se déroulent sur un temps long (8 ans).

2/ L'habitat social est souvent mal perçu par les élus. La préfiguration spatiale, ou « urbanisme tactique », telle que développée aux USA, peut permettre de tester en grandeur nature les opérations ou l'usage des équipements avant le financement.

3/ En zone rurale, les bailleurs sociaux sont souvent frileux à l'idée de financer du locatif social. Pour y pallier, les Parcs peuvent développer des solutions innovantes comme la sensibilisation et la formation à l'habitat groupé participatif.

## 6- Énergie Climat : quand adaptation rime avec mutation sociétale, comment proposer des solutions intégrées ?

Animation : Philippe Moutet, Fédération des Parcs

Rapporteur : Céline Hausherr, Parc du Pilat

Les points essentiels de l'atelier qui sont ressortis sont :

1/ Garder le droit à l'expérimentation, pas seulement sur les aspects techniques mais aussi sur l'entrée sociale, ce qui nécessite une souplesse en cours de projet ;

2/ Faire de l'animation de terrain : replacer l'habitant et le bénéficiaire au cœur du projet et donc aller à sa rencontre. Il faut donc accepter que le temps soit assez long, souvent 2-3 ans, avant la formalisation du projet ;

3/ Établir / instaurer un rapport de confiance que ce soit avec les gens locaux et les partenaires, pour mettre en place des choses et faire accepter plus facilement que les choses puissent bouger en cours de route ;

4/ Conserver une approche collective dans les Parcs : l'entrée énergie/climat peut parfois paraître un peu individuelle (rénovation d'un bâtiment ; installation de panneaux solaires...), mais la force des Parcs est d'avoir une approche collective, ce qui fait que les projets sont souvent mieux acceptés, mieux partagés et que les habitants deviennent de véritables ambassadeurs des projets.





# TABLE RONDE

## LE PARTENARIAT ENTRE ACTEURS TERRITORIAUX ET SOCIAUX, LEVIER POUR MIEUX TRAVAILLER POUR LES HABITANTS ET LE TERRITOIRE

### Animation par Stéphane ADAM, chargé de mission Fédération des Parcs

Stéphane ADAM : « Des mots clés / notions importantes ont été abordés : avoir un langage commun – se comprendre ; aller à la rencontre l'un de l'autre ; renouer avec les habitants ; mettre en place des actions, expérimenter ; mettre en place des partenariats ; capitaliser ; savoir communiquer, savoir valoriser... Au vu de ses retours, sur quels aspects souhaitez-vous réagir ?

### Bernard SAINT-GERMAIN, chargé de mission Mairie-conseils

Les notions de partenariat, de langage commun, de co-construction et d'implication sont des préoccupations essentielles. Toutefois, même si on peut le regretter, l'organisation du travail social ne repose pas sur ces notions mais davantage sur des diagnostics, des schémas en fonction des publics (petite enfance, gens du voyage, santé, vie sociale....) et des appels à projets.

Ainsi quand on aborde la question du partenariat à l'échelon local – à savoir l'art de faire du transversal quand chacun a son schéma, son diagnostic, son appel à projet – il est nécessaire de se demander si on reste dans une logique de partenariat (confrontation des uns et des autres) ou si l'on se met en mode de coopération, où l'autre peut avoir une incidence sur son propre mode de fonctionnement.

Pour dégager une politique transversale de développement social, il faut s'interroger sur comment orchestrer les ressources humaines, associatives, structurelles qui sont sur les territoires au lieu de se retrancher sur des logiques de diagnostic.

### Claudine PEZERIL, experte Mairie conseils

Souvent les rapports dits de diagnostic partagé ou participatif finissent dans un tiroir et n'en ont que le nom sur la couverture. Parler de participation, c'est être dans des logiques de mode projets, parfois à travers des « petits » projets. Ceux-ci vont permettre de sortir de sa zone de confort à travers une « politique du petit pas » qui permettra de rattacher la question sociale aux autres thématiques.

La coopération, c'est aussi travailler sur les valeurs qu'on a envie de porter ensemble avant de démarrer un projet.

### Benoît CALMELS, délégué général de l'Union nationale des CCAS

Il existe une vision tronquée réciproque entre les Parcs et l'action sociale.

Il faut « faire confiance à l'intelligence des territoires » pour traiter les problématiques des habitants – à savoir se baser sur les élus locaux, les animateurs des Parcs, les associations, les centres sociaux... plutôt que sur une circulaire nationale ou sur un rapport de la Direction Générale des Collectivités Locales.

Imposer serait le meilleur moyen de rater.

Les Centres Communaux/Intercommunaux d'Action Sociale

Établissement Public autonome rattaché soit au niveau communal soit au niveau intercommunal, chargé de porter l'action sociale sur le territoire de compétences.

Quelques chiffres :

- . Février 2016 : anniversaire des 220 ans de promulgation de la loi qui crée l'action sociale communale et des 90 ans de création de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS)
- . 120 000 fonctionnaires
- . 47 millions de personnes aidées en France

### Benoît BARANGER, élu de Bourgueil en Indre et Loire, président du Parc Loire Anjou Touraine, président de la commission « vie culturelle, éducation et lien social » de la Fédération des Parcs

Deux mots me semblent importants pour les Parcs : impliquer et innover.

C'est le rôle des Parcs de tenter des expérimentations, même si peu de monde est impliqué au départ. C'est par la

multitude des petits pas que les choses avancent et que l'on peut ensuite écrire des « cartes postales » et transférer des expériences d'un territoire à l'autre.

L'exercice aujourd'hui n'est pas anodin pour les Parcs qui ont beaucoup d'attentes sur cette question du social. C'est une forme de remise en cause et une preuve de courage que de s'interroger sur comment mieux fonctionner et être plus proche du territoire à travers la mise en place d'une démarche qui part du terrain, au plus proche des préoccupations des habitants.

## Eric FERRON, président de l'association « Tôt ou T'art »

L'association « Tôt ou T'art » qui existe depuis 15 ans et regroupe 350 structures sociales, culturelles, médico-sociales, mène son action sur le territoire de l'est de la France, notamment sur le Parc des Vosges du Nord. Elle vise notamment à répondre à deux questions :

1/ Qui fait du social, qui travaille à la cohésion sociale ?

Il y eu un glissement sémantique, qui fait que l'on considère davantage comme « faisant du social » les acteurs qui travaillent à l'inclusion sociale de personnes qui ont perdu pied (perte de travail, de logement, isolement...)

Or, un chef d'entreprise, un directeur de salle de spectacle ou un président de club de sport font aussi du social en travaillant à une meilleure cohésion, car « social » signifie « faire société ». L'association vise donc à faire partager des visions communes du social.

2/ Que peut-on faire pour que les personnes qui sont en marge puissent refaire société ?

Les professionnels du champ social et médico-social, qui ont l'expertise sur

le parcours des personnes  
et la familiarité avec les lieux

de vie, se sont rendus compte qu'en travaillant seuls, sur l'hébergement ou sur l'économie, ils n'arrivent pas à ce que les gens s'inscrivent davantage dans une vie sociale. Les pratiques culturelles et artistiques pouvant être un levier, l'association vise à faire en sorte que les professionnels du social travaillent avec ceux de la culture qui ont l'expertise sur les œuvres et la connaissance des lieux culturels. L'association travaille ainsi sur différents leviers - tarification, billetterie, site collaboratif, forum – dans le but de décroisonner par de l'information plus transparente et de faire converger les politiques publiques.

### Parcours d'Eric FERRON

Issu du milieu culturel, il a été attaché de conservation au musée de Strasbourg pendant 12 ans où il a travaillé au développement des publics du champ social et médico-social.

Puis il a intégré le CCAS/CIAS de la ville de Strasbourg qui travaille dans l'hébergement d'urgence, mais aussi dans la mise en place d'actions culturelles (par exemple : exposition d'ateliers plastiques pour les personnes sans abri).

Il est également président de l'association Tôt Ou T'Art, créée en 2001, qui vise à animer un réseau de structures sociales, médico-sociales et culturelles en Alsace pour contribuer à faire des pratiques culturelles et artistiques un moteur de l'inclusion et de la cohésion sociale. Son réseau se compose de plus de 60 équipements culturels et de plus de 200 structures sociales et médico-sociales qui accompagnent près de 20 000 personnes en difficulté.

Il travaille également en partenariat avec le Parc des Vosges du Nord, notamment pour faciliter

### Les Centres Sociaux et Socio-Culturels

Mouvement associatif né au début du siècle qui fêtera ses 100 ans en 2022. Les centres sociaux sont donc pour la plupart des associations mais ils peuvent être aussi des centres sociaux municipaux.

Les Centres Sociaux et Socio-Culturels sont nés de l'idée qu'une bonne façon de faire du social, d'être avec les personnes en difficulté, est de jouer la proximité avec elles dans les quartiers en considérant qu'elles sont les mieux placées pour savoir ce qui est bon pour elles.

Bien avant l'idée de la participation, le principe des centres sociaux est donc d'être avec les personnes et de « faire avec » pour améliorer leur vie quotidienne.

Le champ d'action des centres sociaux est donc très vaste.

## Claudie MILLER, présidente de la Fédération nationale des Centres sociaux et socio-culturels

La participation des habitants ne se décrète pas, c'est sur la base d'une convivialité, que les gens peuvent se rencontrer et acquérir de la confiance ; c'est quelque chose qui est de l'ordre du quotidien, de la proximité, de l'accueil, de l'ouverture... C'est sur ce champ que les centres sociaux travaillent et se renouvellent sans cesse.

Plus que sur la participation, les centres sociaux travaillent maintenant au développement du pouvoir d'agir.

## Marc GIROUD, président du Parc du Vexin Français

Le Parc du Vexin Français s'est inscrit dans l'expérimentation engagée au sein du réseau des Parcs.

Dans ce cadre, c'est très naturellement qu'on a vu la dimension sociale dans toutes les thématiques. A ce titre, il faut en remercier la Fédération des Parcs, car c'est un bienfait qui nous vient de cette intelligence partagée.

Toutefois, pour créer une dynamique, il faut une adhésion des uns et des autres, il faut également un territoire sur lequel il existe un projet et des partenariats et un vrai intérêt à traiter ce sujet. Or, ce n'est pas le cas dans le domaine social et c'est une grande difficulté, en particulier pour mobiliser les élus.

L'objectif est de mettre en route cette dynamique, la maintenir, à la fois avec l'équipe et les élus.



# PRESENTATION DU GUIDE METHODOLOGIQUE ET DES ENSEIGNEMENTS ISSUS DES EXPERIMENTATIONS DES QUATRE PARCS

## Claudine PEZERIL

Le travail qui a été conduit dans les quatre Parcs -Scarpe-Escaut ; Ballons des Vosges ; Volcans d'Auvergne ; Vexin français) a été rassemblé dans un guide méthodologique, dont l'objectif était aussi de retranscrire les enseignements tirés de ces expérimentations.

Le guide se présente sous format papier ainsi qu'en version « pdf ». Il peut être consulté sur le site de Mairie-conseils et sur celui de la Fédération des Parcs. Les outils construits au fil de la démarche (diaporama, outil de concertation, courriers...) sont également disponibles sur le site de la Fédération des Parcs pour être utilisable et adaptable selon les contextes locaux.

La démarche, que l'on peut qualifier de dialogue territorial, vise à mettre en concertation différents groupes d'acteurs (élus ; acteurs sociaux ; personnes ressources et acteurs associatifs ; équipe Parcs) auxquels on a posé une question commune.

La démarche est constituée de 2 phases et pour chacune, de 5 séquences. Le guide met le focus sur la phase 1, tandis que la phase 2, liée à l'expérience de Scarpe-Escaut a déjà été relatée dans une précédente publication ; celle-ci est toujours accessible depuis les sites de la Fédération des Parcs et de Mairie-conseils.

Chaque séquence de la phase 1 est constituée de différentes rubriques : Résumé de la séquence ; Leviers d'actions et de réussite ; Attention écueils ; Idées inspirantes – complétée par des renvois vers la boîte à outils (fiches numérotées de 1 à 30). Des « paroles d'acteurs » sont également valorisées à chaque séquence.

Les questions communes, posées à chaque groupe d'acteurs ont été conçues par les comités de pilotage des quatre Parcs. Parfois, leurs élaborations ont donné lieu à des débats assez vifs, les points d'ancrage étant les axes fondateurs de la charte et la façon dont les Parcs abordent la question du développement social.

Les enseignements tirés peuvent se résumer en trois verbes : convaincre ; explorer, oser.

## CONVAINCRE

Il y a une attente très forte des acteurs à s'engager collectivement en faveur d'un projet commun qui va davantage intégrer la question sociale malgré des craintes qu'il faut lever. Il s'agit alors de rassurer, de réconforter.

Cette question est surtout essentielle du côté des élus. Sans portage politique fort avec des élus convaincus qui ont envie d'innover, d'explorer, il est très compliqué de mettre en place cette démarche.

C'est un travail en soi que de convaincre les élus et pas seulement l'adjoint aux affaires sociales... c'est plus compliqué d'expliquer à l'adjoint chargé de l'économie ou du logement que la question sociale relève aussi de son champ de compétences

*Objectif* : mieux travailler en amont à la sensibilisation des élus et à l'appropriation de la

## EXPLORER

La méthode a permis aux acteurs d'explorer des enjeux sociaux. Si les questions sociales intègrent l'ensemble des autres politiques publiques (mobilité, environnement,

économie habitat, énergie...), elles vont obliger chacun à interroger les pratiques de développement à travers le prisme des solidarités et de la vie sociale.

On doit donc se poser un certain nombre de questions, comme par exemple :

. En quoi, si je travaille sur les questions d'urbanisme, suis-je concerné par la question du vieillissement ?

. Est-ce que l'action que je vais mettre en place au niveau du Parc va créer des sociabilités ?

. Quel impact social aura l'initiative portée ensemble ? etc

=> la démarche n'est pas une grande révolution mais consiste avec des petits pas, à intégrer progressivement la question sociale.

C'est un chemin commun qui se construit progressivement avec de nouveaux acteurs

(Département, Foyers ruraux, centres sociaux, associations d'insertion sociale et nar

## OSER

La démarche a exigé des acteurs qu'ils se posent hors de leur champ organisationnel, obligeant le pas de côté pour sortir de « sa zone de confort ». C'est aussi modifier des habitudes de travail, axées davantage sur la participation sociale, la mobilisation des habitants et l'implication de nouveaux acteurs.

Faire ce « pas de côté » nécessite d'être audacieux, ce qui suppose d'être aussi soutenu par l'organisation dont on dépend.



En conclusion, les 4 Parcs expérimentateurs nous ont montré ce que l'on pourrait appeler une « organisation apprenante » : un territoire où on va pouvoir se former, apprendre, rencontrer, valoriser des expériences et donner recevoir la connaissance.

# DÉBAT

## Stéphane Adam :

Comment qualifier ce type de démarches "social" est-il le meilleur qualificatif ?  
Il semble qu'il existe un problème de terminologie.

## Marc GIROUD

Est ce qu'on ne se complique pas la vie en qualifiant de « social » la démarche dans laquelle nous sommes ? Est ce que parler de « dimension humaine » ne serait pas mieux pour convaincre ceux qui ont du mal à entrer dans le jeu ?

## Claudine PEZERIL

Il faudrait plutôt redonner ses lettres de noblesse au mot « social ».

## Marc GIROUD

Notre projet est de faire en sorte que les choses bougent, pas que le mot social soit reconnu.

## Claudie MILLER

Je répondrais oui à votre question. On a passé beaucoup de temps à réfléchir s'il fallait changer de nom pour montrer que nous n'étions pas enfermés dans un type d'action sociale (dimension caritative, difficultés, accompagnement d'urgence, diagnostics...). Même si c'est difficile, on a finalement fait le choix d'assumer notre nom historique de centre social, parce qu'on montre que le social c'est autre chose.

## Benoît CALMELS

Les CCAS dépendent du code de l'action sociale et des familles, ils n'ont donc pas le choix au niveau du nom, qui a énormément évolué en 220 ans : bureau de charité – bureau de bienfaisance – bureau d'action sociale – centre communale d'action sociale.

La question se pose de la manière suivante : comment « communiquer le social » à la population, au conseil municipal, aux partenaires ?

Il faut travailler pour dire que l'action sociale est un terme qui, certes, fait parfois référence à quelque chose de négatif (lutte contre l'exclusion, vieillissement, situation de handicap...) mais qu'il existe aussi énormément d'aspects positifs (centres de loisirs, petite enfance, tables de village...)

## Sylvie NICOLAS (Parc Loire Anjou Touraine)

L'antinomie entre l'économie et le social sur le territoire est difficile à lever. Est ce que les démarches menées sur les 4 Parcs ont réussi à franchir ce cap et est-ce que des élus en charge du développement économique ont été associés ?

## Chantal AURIEL

Patrick Gueit, responsable du pôle de développement économique sur le Parc du Vexin français, a été pleinement associé au groupe technique. Cela a créé des liens, notamment avec la mission locale de Cergy qui a mis en place des ressources humaines pour les petites entreprises, mais également avec une association d'insertion sur la création d'une plateforme d'éco-construction.



## Benoît CALMELS

Cette antinomie entre le social et l'économique repose quasiment sur une vision marxiste des choses. Pour beaucoup de gens travaillant dans le social, le social c'est bien alors que l'économie, c'est le capital, donc c'est mal. Il existe des freins énormes, qui font que la décision prise en 2008 par l'UNCCAS d'intégrer des acteurs du monde économique dans les conseils d'administration des CCAS n'est toujours pas appliquée.

## Eric FERRON

On parle d'Économie sociale et solidaire, de socio-culturel, de socio-éducatif. Le mot social pose problème, on ne sait pas trop ce qu'il recouvre, ce n'est jamais vraiment de l'économie, de la culture, de l'éducatif. Il est souvent considéré comme un ersatz. On parle en fait de lutte contre les exclusions mais il ne s'agit pas de dire que tout le monde doit faire du social ou lutter contre les exclusions, il faut juste travailler avec, collaborer avec d'autres structures et professionnels.

Stéphane ADAM : « Comment imaginez vous concrètement des relations renforcées entre acteurs territoriaux et acteurs sociaux, sur la base des velléités et des envies qui ont été exprimées ? Avez vous des idées de collaboration opérationnelle ? »

## Claudie MILLER

Le partenariat ne se décrète pas par des organisations ni des institutions : on se rencontre, on échange, on se dit qu'on a plein de choses à faire ensemble, à partager mais concrètement c'est compliqué, c'est difficile, surtout si on n'a pas une vision politique partagée.

Il faut partir du local car c'est à ce niveau que les choses peuvent se faire, avec des personnes volontaires qui ont des envies et qui vont être encouragées et soutenues dans ces démarches. Ensuite seulement, les organisations peuvent rajouter une dimension plus large – un essaimage - pour aller vers une institutionnalisation des démarches.

## Marc GIROUD

Dans la logique de cette démarche mais en allant au-delà de la méthode proposée par Mairie-conseils et la Fédération des Parcs, nous avons eu l'idée d'inviter 600 personnes à ce que l'on a appelé « Cap Vexin - club des acteurs et partenaires du Parc ». Parmi les 140 personnes qui ont répondu présents (acteurs économiques, sociaux, associatifs...) avec une forte volonté de s'impliquer, beaucoup n'avaient jamais entendu parler des commissions du Parc. Nous avons donc décidé d'organiser chaque année pour chacune des commissions une opération « porte ouverte ».

## Benoît BARANGER

A Bourgueil, où je suis adjoint au maire, on organise chaque année une fête de la nature, gratuite et très populaire. Cette année, le Parc souhaitait faire venir la compagnie « Spectabilis », qui propose un spectacle pour les familles sur le changement climatique. Le Parc a décidé d'offrir le spectacle à condition que la collectivité puisse s'impliquer autrement qu'en accueillant le spectacle. Des petits ateliers ont donc été organisés « Clémentine en 2050 », où les gens devaient se projeter à cet horizon.

En partenariat avec l'Agence locale de l'énergie, nous avons eu l'idée de travailler au prolongement de ces premières informations avec les habitants du territoire. Nous avons proposé une réunion pour des familles dont les pratiques sont à énergies positives, sur lesquelles les acteurs sociaux du territoire ont rebondi pour que ces réunions touchent aussi les familles en précarité énergétique.

C'est grâce à la mise en réseau mise en œuvre par le Parc que les choses ont pu se faire.

## Benoît CALMELS

Il faut déjà se rencontrer, s'appréhender et avoir un désir réciproque.

Pour le partenariat qu'on va mettre en place avec les Parcs, nous proposons de :

- diffuser l'information et le contact des Parcs dans le réseau de nos 14 000 élus du social sur toute la métropole et l'Outre-mer ;
- repérer les bonnes pratiques, parfois minimes, pour les mettre en valeur et les diffuser dans le réseau.

Il y a un vrai travail enthousiasmant à faire ensemble pour développer nos territoires.

## Eric FERRON

La question, c'est comment créer des espaces d'échanges où les professionnels vont pouvoir se rencontrer ? L'association « Tôt ou T'art » actionne plusieurs leviers :

- la communication : organisation de séminaires, journées professionnelles croisées ; mise en place de réseaux physiques et

virtuels ;

- la formation : organisation de formations croisées pour parler le même langage, pour travailler sur la méthode et pour mutualiser les moyens ;

- le développement d'actions de mécénat (fondations..) pour mettre en place des ateliers d'arts plastiques dans les structures sociales en lien avec les structures culturelles.

## Claudine PEZERIL

Parler partenariat, c'est aussi valoriser les ressources d'un territoire, qui sont souvent minimisées. Cela suppose d'être dans une posture positive d'émerveillement.

## Bernard SAINT-GERMAIN

Je voudrais rappeler qu'aujourd'hui il manque un partenaire autour de la table - la Mutualité Sociale Agricole - car Franck DARTY qui pilotait ces questions là à la Caisse centrale est décédé il y a un mois. La MSA s'occupe du milieu agricole mais a aussi le souci de la vie sociale des agriculteurs sur leur territoire (vieillesse, santé, services à la population...). Elle a des élus territoriaux qui sont en attente d'être impliqués sur les territoires.

S'agissant du partenariat, Mairie-conseils va rester sur le bloc local – communes et communautés de communes.

Quand on engage un partenariat, il faut bien voir ce qui relève des compétences communales et ce qui a été transféré à l'échelon intercommunal.

Faisons attention également à ce prisme trop étroit qui consiste à dire que les compétences doivent être opérationnelles à l'échelle intercommunale. C'est faux, on peut participer à la réflexion même si on n'a pas de compétences dans le domaine social.

Si les questions se posent surtout à l'échelle communale, les réponses se trouvent parfois à un autre niveau et avec d'autres partenaires. Ce partenariat renvoie souvent au monde associatif. Il faut donc réfléchir au partenariat entre les collectivités locales et le monde associatif et sortir d'une logique où on a réduit les associations à une interprétation restreinte du code des marchés publics, considérant qu'il fallait un appel d'offres et une délégation de service public pour qu'une collectivité puisse travailler avec une association. Or, le code des marchés publics stipule bien qu'une subvention est possible à partir du moment où l'association porte son projet et que la collectivité reconnaît que ce projet a une dimension d'intérêt général local.

A force d'obliger les associations à rentrer dans des logiques de marché public, on est rentré dans une relation de client-fournisseur et on a asséché l'initiative. Il est peut être temps de redécouvrir les vertus de l'initiative bénévole.

La loi sur l'Économie Sociale et Solidaire donne un cadre légal à la subvention alors que, jusqu'à présent, c'était réglementaire. La circulaire du Premier ministre de septembre invite les préfetures à encourager les collectivités à revenir au mode de la subvention à travers des conventions d'objectifs et de moyens – des documents contractuels qu'on peut réviser d'une année sur l'autre et qui peuvent redonner corps à un partenariat au sein du bloc local.

C'est peut être par des petites initiatives prises sur des micro-territoires que l'on pourra trouver des vraies solutions pour des grands territoires.

## TEMOIGNAGE DU PARC DU VEXIN FRANÇAIS :

Dans la suite de la démarche du « mieux vivre ensemble sur le Parc », celui-ci a initié des formations sur le jardinage sur tous les thèmes possibles pour les habitants du territoire, qui ont en commun le fait d'avoir un jardin sans forcément savoir l'entretenir.

Les formations étaient prévues sur 3 ans :

1ère année : formation descendante

2ème année : déplacement dans le potager de la Roche Guillon

3ème année : accueil par les habitants dans leurs jardins

Il faut dédramatiser le social qui fait peur et qui peut être facteur d'innovation et de convivialité.

# CLÔTURE

## DE LA JOURNÉE

### Benoît BARANGER

Dans un premier temps, nous souhaitons vous remercier vivement pour nos échanges et votre implication, ainsi que tous les acteurs et intervenants qui nous ont aidé à mettre en place et animer cette journée, en particulier la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il semble évident qu'aujourd'hui nous venons de semer les premières graines d'un projet important pour les Parcs et qui suscite beaucoup d'attentes au niveau des présidents de Parc et de la Fédération des Parcs.

Le social pour les Parcs naturels régionaux a une définition assez large alors qu'on a souvent tendance à le réduire à la notion de réparation. Dans les chartes, le social n'est pas une mission en soi, c'est une notion transversale.

Aujourd'hui, les objectifs doivent être : impliquer mieux ; rendre accessible ; partager des expériences ; toucher le plus grand nombre ; favoriser la prise d'initiative ; retrouver la confiance.

Le champ est vaste. Nous pouvons nous appuyer sur des réseaux multiples et le Parc peut jouer un rôle d'interface. Il faut fluidifier tout cela, innover au service de tous. Chaque pas a son importance.

Pour la Fédération des Parcs, l'attente est grande. Nombre de présidents souhaitent qu'on avance sur cette thématique. Cette rencontre a été l'occasion de réfléchir sur nos modes de fonctionnement, réflexion qu'il faudra poursuivre. Quatre Parcs se sont engagés dans des expérimentations de démarches participatives, il est à présent important d'amplifier cela mais aussi de nous interroger nos pratiques Parcs, descendantes ou ascendantes.

Comment faire émerger les initiatives citoyennes ? Comment enrichir les thématiques des Parcs en pensant au social sans qu'il soit nécessaire de créer une mission spécifique ? Comment trouver l'accord des financeurs, comment les convaincre que ce champ a toute sa place dans les Parcs ? Comment faire vivre au sein des Parcs un réseau - Parc et acteurs sociaux ? Comment mettre en place des partenariats – comment coopérer ? Si nous voulons jouer le jeu, il est important d'accepter de faire évoluer nos pratiques.

On a déjà commencé à donner quelques réponses aujourd'hui. Dans chaque Parc, des initiatives sont prises dans ce sens. Mais il faut continuer à travailler et nous avons besoin de le faire avec les acteurs sociaux pour qu'ils nous apportent leur regard et leur savoir-faire et que nous mettions à leur disposition notre réseau et nos compétences. Ensemble nous jouerons encore mieux notre rôle au service de nos territoires et de sa population dans toute sa diversité.

Ce séminaire a été riche et nous vous proposons de nous retrouver en 2016 sur le Parc de Scarpe- Escaut où un prochain séminaire sera mis en place.

Merci à la Fédération des Parcs et à tous les partenaires qui sont venus aujourd'hui.

# ANNEXES

- Notes de cadrage des ateliers

Autres documents téléchargeables sur le centre de ressources de la Fédération des Parcs :

- Les 77 « cartes postales » des expériences proposées par les Parcs et les partenaires :  
<http://www.parc-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/77-experiences-sur-le-developpement-social-territorial>
- . Guide méthodologique de la démarche territoriale - Lien social et solidarités de proximité  
<http://www.parc-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/guide-methodologique-de-la-demarche-territoriale-lien-social-et>
- Boîte à outils de la démarche territoriale « Lien social et solidarités de proximité »  
à partir d'une expérience en marche sur le Parc naturel régional du Vexin français et des autres parcs expérimentaux  
<http://www.parc-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/boite-outils-lien-social-et-solidarites-de-proximite-fiches-1-20>

## Cadrage Atelier « Tourisme et loisirs pour tous »

### Contexte

- Axe inscrit comme prioritaire dans le cadre stratégique commun en tourisme et loisirs de la Fédération des Parcs
- Prise de contact et renforcement des relations avec des partenaires : têtes de réseaux nationaux ou régionaux oeuvrant dans le domaine du Tourisme Social et Solidaire (UNAT, ANCV, Régions, Comité d'entreprises)
- Chantier lancé en 2013 par la Fédération des Parcs sur ce thème avec un suivi expérimentations au sein de Parcs et une analyse des conditions de réussite

### Principaux enseignements tirés du chantier engagé depuis 2013

#### Préoccupation émergente

. Nous assistons aux prémices de l'acquisition d'une culture commune sur la question du tourisme, des loisirs et des sports de nature « pour tous » qui est émergente dans le réseau des Parcs.

Le développement de démarche dans chacun des Parcs pourra s'appuyer sur ces premiers engagements.

. Cet engagement, dans la plupart des cas, ne résulte pas d'une déclinaison de la politique régionale, mais d'initiatives prises au niveau du Parc.

Les liens avec les Régions restent encore à construire de manière formelle afin d'assurer la pérennité de cette orientation au sein des Parcs, les Régions n'identifiant pas forcément les Parcs comme des acteurs potentiels du tourisme social.

. L'application de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) a servi de révélateur à la faiblesse de l'inscription des Parcs dans cette logique du « pour tous ».

La formalisation de l'analyse du plan d'action du territoire de l'espace protégé (volet 1) et des plans de développement des entreprises (volet 2) permet d'identifier de manière formelle les marges de progrès en la matière.

#### Besoin d'adaptation

. Pour toucher les publics défavorisés, les Parcs se sont toujours appuyer sur des intermédiaires.

Ils peuvent être de différents types : établissements dans le réseau du Tourisme Social et Solidaire, acteurs sociaux des territoires des Parcs, de leurs villes portes.

. Les Parcs doivent adapter leurs pratiques pour faire connaître les activités ou services de leurs prestataires touristiques aux acteurs sociaux.

Le temps et la connaissance fine sont, plus qu'ailleurs des éléments essentiels à l'établissement de relations durables qui vont faciliter l'accès au territoire du Parc pour les publics défavorisés.

. Les professionnels du tourisme doivent également adapter leurs pratiques.

Les modalités de cette adaptation peuvent être trouvés dans le cadre du volet 2 de la CETD.

#### Intérêt d'un travail en réseau

. Le travail en réseau entre Parcs amène des facilités indiscutables « à faire, à expérimenter » ; il donne une lisibilité et une résonance plus forte que des projets conduits individuellement.

Il permet également de pouvoir répondre à des organisations qui sont le plus souvent structurées à l'échelle régionale, d'obtenir un effet de diversité et de massification sur les offres proposées / construites « pour tous ». Il permet également de mutualiser le risque et l'échec.

. La dimension économique du tourisme Social et Solidaire doit être également être mise en avant. Le tourisme Social et Solidaire, ce sont des établissements qui ont un poids économiques sur les territoires qui peut être important, notamment les villages de vacances.

Dans le cas des villages de vacances, il peut être intéressant de travailler en inter-Parcs car les propriétaires ou les gestionnaires de ces villages sont des acteurs nationaux.

Le tourisme Social et Solidaire concerne des clientèles de proximité, des publics qui ne partent pas en vacances mais profitent des territoires des Parcs proches pour y pratiquer des loisirs.

#### Le partenariat, un levier essentiel d'action

. Les partenaires éventuels devront être sollicités (et sélectionnés) en fonction du public cible, des opportunités et de la nature des actions observées dans chaque Parc.

Trois axes principaux peuvent être évoqués :

- Les organes territoriaux (Régions, départements, communes et communautés d'agglomération des pôles urbains proches)

- Les acteurs du monde social ou socioéducatif (CAF, MSA, Centres sociaux, associations d'action sociale ou d'éducation populaire...).

- Les structures relevant du tourisme social et solidaire.

. Engager des collaborations avec chacun de ces secteurs suggère en premier lieu de se poser des questions sur les intérêts de l'ensemble de ces acteurs (et des Parcs) à travailler de manière collective. Tous ces acteurs mènent déjà des politiques ou des actions en faveur de l'accès pour tous aux loisirs ou aux vacances. Ils portent un regard et possèdent une expérience professionnelle dans ce secteur, non négligeable qui peut favoriser la conduite d'action par les Parcs. Selon leurs compétences et leurs missions, ainsi que leurs engagements, des valeurs et des objectifs peuvent être déterminés en commun.

Il sera nécessaire d'évaluer dans quelle mesure les Parcs pourront s'agréger et apporter une plus-value à leurs actions, grâce à une collaboration étroite tant au niveau national qu'à l'échelle de chaque territoire, tout en examinant dans le même temps les freins potentiels à la collaboration.

#### Des pistes pour les Parcs :

. Être convaincu de la légitimité des Parcs à s'engager dans le tourisme/loisirs « pour tous » :

- donnée par les missions dévolues aux Parcs dans le cadre du décret,

- renforcée par leur engagement dans le volet social de la CETD et dans le cadre de la valeur « dimension humaine » de la marque des Parcs

. Démontrer l'intérêt pour les territoires du développement du « pour tous »

Pour lever certaines réticences et démontrer les apports du « tourisme pour tous » sur les territoires et son importance fondamentale dans la vie locale et le développement



économique du territoire.

. Trouver une reconnaissance politique à l'action  
Condition nécessaire pour trouver les moyens pour faire,  
pour nouer les partenariats adéquats.

. S'appuyer sur les acteurs sociaux  
Intermédiaires indispensables entre les publics et les Parcs, à  
tous les niveaux et de tous types.

. Sensibiliser les prestataires touristiques des territoires  
Pour créer les bonnes conditions d'accueil, pour démontrer  
l'intérêt.

. Créer les conditions de connaissances et reconnaissances  
réciproques entre les acteurs  
Pour dépasser les a priori, mettre en lumière les potentiels  
inexploités, générer des liens fonctionnels.

Documents ressources :

- 7 Fiches actions + note de synthèse

Cadrage Atelier « Agriculture et social »

Deux entrées proposées :

- Alimentation, santé et territoire
- Vie des agriculteurs

Vie des agriculteurs

Les agriculteurs peuvent être en difficulté, avec pour  
certains un travail harassant, un surendettement, des  
perspectives économiques déclinantes, un dénigrement de  
leur métier par les populations locales.

Parmi les voies pour endiguer ce phénomène, on peut citer  
le travail que mènent certains Parcs autour de la  
reconnaissance du métier (concours Prairies fleuries), d'une  
meilleure valorisation de leurs produits (circuits courts, label  
ou marque « Parc »...), d'un accompagnement vers une  
conduite différente de l'exploitation (systèmes plus extensifs  
ou bio, agro-écologie) etc.

Alimentation, santé et territoire

Les choix alimentaires ont des conséquences indéniables sur  
la santé. De nombreuses maladies sont liées aux habitudes  
alimentaires. Les populations défavorisées sont davantage  
impactées. Les habitudes alimentaires évoluent au profit de  
produits gras et sucrés de l'agro-alimentaire, plus facilement  
accessibles qu'une alimentation variée, cuisinée « maison »  
et intégrant davantage fruits, légumes et légumineuses. Le  
coût de ces derniers est souvent prohibitif dans des budgets  
souvent serrés. De plus, les personnes ne trouvent pas  
forcément d'intérêt immédiat à les intégrer dans leur  
alimentation quotidienne. Il existe pourtant des stratégies  
alimentaires saines relativement accessibles. Elles  
demandent d'une part, pour le consommateur, une prise de  
conscience, un accès à des connaissances mais aussi des  
changements dans les habitudes voire une éducation au  
goût. Lier ces nouvelles habitudes au terroir, à la  
consommation de produits locaux et de saison, à la  
sensibilisation via des publics scolaires, en faciliter l'accès  
et l'achat via notamment les circuits courts, travailler dans  
ce sens avec les acteurs sociaux et collectivités sont des  
actions que peuvent mener les territoires de Parcs sur ces  
questions. Sensibilisation au goût, aux enjeux de  
l'alimentation à partir d'actions pragmatiques impliquant les  
participants.

Exemples des Parcs

- Luberon : « de ta ferme à ta cantine »,
- Scarpe Escaut : « Quelle alimentation voulons-nous pour demain ? » : un projet collectif pour une alimentation durable,
- Loire Anjou Touraine : « plateforme d'approvisionnement bio pour la restauration scolaire en lien avec une association d'insertion,
- Vercors : « programme santé alimentation territoire »

### Recherche-action pour une alimentation durable en Scarpe-Escaut

Contexte : le Parc a engagé un projet global sur  
l'Alimentation Durable pour la période 2015-2017.

Pour rappel, ce projet vient d'une demande des acteurs  
locaux, des élus du Parc avec lesquels des premières actions  
ont été réalisées : « Un territoire ça se mange ! ». Depuis, la  
prise de conscience citoyenne a grandi et la crise de  
confiance entre les français et leur alimentation aussi. Les  
problématiques de gaspillage alimentaire (30% de la  
production alim est jetée); de relocalisation de la  
production (10 % de nos assiettes constituées de produits  
locaux en Nord-Pas de Calais); d'alimentation-santé-  
environnement (les perturbateurs endocriniens, le triste  
classement de notre secteur, toutes causes de mortalité  
confondues); d'accessibilité à une alimentation de qualité  
pour tous... peuvent trouver localement des solutions, à  
condition de faire converger les efforts de chacun. Les  
actions diverses sur la promotion des circuits courts, en  
faveur d'une agriculture durable y contribuent. Des  
perspectives d'évolution en profondeur de l'offre et de la  
demande sont à explorer, avec à la clé, de nouveaux  
produits, de nouveaux services à chacun des maillons de la  
filière (producteur, transformateur, distributeur,  
consommateur). Cela nécessite de considérer le système  
alimentaire territorial dans sa globalité et de co-construire  
un projet collectif. « Quelle alimentation voulons-nous pour  
demain ? » est un projet participatif 2015-2017, pour une  
alimentation durable en Scarpe-Escaut. Un comité de  
pilotage associant l'ensemble des parties prenantes du  
système s'est mis en place depuis janvier 2015. Il est piloté  
par le Parc.

Des premières orientations issues du comité de pilotage :

- Faire évoluer la demande en intégrant des attentes fortes en matière de qualité, de goût, de bien-être – Les scandales alimentaires induisent une crise de confiance et une prise de conscience qui nécessitent de trouver des réponses adaptées pour faire se rencontrer l'offre et la demande toutes deux en mutation. Une généralisation des efforts expérimentés sur la question de l'accès à l'information sur la qualité des produits, l'éducation pour la santé, le goût, les ateliers culinaires, la visite de fermes d'exploitation, l'introduction de produits locaux et bio dans la restauration hors domicile... est nécessaire pour induire un réel changement des pratiques des consommateurs, lui-même générateur d'une amélioration de la santé des hommes et de l'environnement.
- Rendre accessible l'alimentation de qualité pour tous. Il ne suffit pas de souhaiter manger autrement, il faut le pouvoir ! (cf. situations de précarité particulièrement sensibles sur ce

territoire). Cette orientation suppose de faire la démonstration locale et pragmatique que l'on peut manger sain et pas plus cher et que cela procure du plaisir... Elle nécessite aussi d'associer les actions généralisées de sensibilisation existantes à des solutions pratiques, de proximité, pour faire évoluer les pratiques alimentaires. Parfois des solutions très simples existent avec le tissu des productions locales et de la vente directe qu'il suffit dans certains cas, d'organiser localement (ex des marchés à la ferme des producteurs de Scarpe-Escaut). Cela passe par du décloisonnement, par exemple avec les structures d'aide alimentaire.

- Relocaliser l'alimentation en augmentant le poids économique et l'emploi à tous les maillons de la filière car maintenir des petites exploitations de proximité avec un mode de production respectueux de l'environnement, signifie aussi maintien des paysages, amélioration de la biodiversité, lien social, effet bénéfique pour la qualité des sols, de l'eau. Il s'agit également de développer de nouveaux services, de nouveaux produits en faisant se rencontrer l'offre et la demande via par exemple, de nouveaux modes de distribution (vente en tournée, points de vente collectifs...), ou en considérant le gaspillage alimentaire, les bio-déchets comme de nouvelles ressources à explorer (unités de transformation, points de collecte et de distribution d'inventus, solidarité alimentaire, unités de méthanisation...).

Bref, un territoire qui prend son destin alimentaire en mains !

La dynamique engagée suppose que chacune des parties prenantes puisse y trouver sa place, y contribuer, et trouver une démultiplication des effets de ses actions. L'originalité de la démarche réside dans cette approche qui traverse tous les maillons du système alimentaire et mobilise la diversité des acteurs correspondants : producteurs (y compris en autoproduction), transformateurs, distributeurs (dont les modes citoyens collaboratifs), mangeurs. Cela induit un mode de fonctionnement collaboratif entre des parties prenantes volontaires et un « faire ensemble » basé sur la co-responsabilité.

L'approche méthodologique retenue repose sur :

- Un changement de posture des parties prenantes pour aboutir à des solutions durables. Cela implique en effet de ne pas trouver les solutions pour les habitants mais au contraire, de considérer les habitants comme de potentiels promoteurs, des prescripteurs voire des entrepreneurs de nouveaux services, de nouveaux produits et de nouveaux emplois. Toutes les parties prenantes potentielles de la sphère publique (élus locaux et en premier lieu les délégués au Parc, services municipaux, aide sociale à l'enfance et aux familles, élus, gestion urbaine de proximité, services sociaux, établissements scolaires, restauration collective...), de la sphère privée (filiale agroalimentaire locale, système de distribution, aide alimentaire, économie sociale et solidaire, comités d'entreprise, restaurateurs...) et des organisations collectives d'habitants (comités de quartiers, éco-jardins partagés, réseau d'éco-jardiniers, troc de graines, de plants, de productions, parents d'élève...) sont concernées par ce changement de posture.

- Un accompagnement à l'émergence de solutions portées par les mangeurs eux-mêmes.

- La mobilisation d'acteur-relais : animateurs nature et patrimoine, diététiciens, enseignants, référents VIF,

conseillers en économie sociale et familiale, salariés et bénévoles de l'aide alimentaire, animateurs de centres sociaux, d'écoles ou associations de consommateurs, ...). Des dynamiques urbaines comme rurales sont déjà à l'œuvre et constituent un socle solide d'expérimentation : contrats urbains de cohésion sociale, dispositif VIF, politique de la ville, jardins partagés...

Cadragre Atelier « Biodiversité, eau et social »

Deux entrées proposées :

- La biodiversité et l'eau, un bien commun ;
- Impliquer les acteurs sociaux dans la préservation et la mise en valeur de la biodiversité

La biodiversité et l'eau, un bien commun

La biodiversité et l'eau sont considérées comme un bien commun mais est-ce réellement le cas ? Le droit de la propriété et donc l'accès aux milieux naturels, l'accès à la connaissance, les réglementations, le fait que des structures se sont spécialisées dans la gestion des milieux naturels, l'usage par certains pouvant remettre en cause celui d'autres... tout cela permet-il à chacun de profiter d'un patrimoine commun et de s'impliquer dans sa préservation et sa valorisation ?

De plus en plus de démarches sont mises en œuvre pour permettre aux habitants d'un territoire de participer à des inventaires, de faire part de leurs propres connaissances, d'accéder à l'information et de participer à des actions de gestion de milieux naturels. Cela va-t-il jusqu'à les impliquer dans les choix de gestion, de préservation, de restauration... ? Quel accès à la nature ? Que proposer comme actions aux habitants ? Faut-il/peut-on impliquer tout le monde ? Les milieux naturels communaux, qui étaient historiquement le bien des habitants, sont sans doute des espaces privilégiés pour des démarches mobilisatrices expérimentales. Mais au-delà des terrains publics, sur les terrains privés, peut-on sortir d'un simple dialogue avec le propriétaire ou l'exploitant ?

Impliquer les acteurs sociaux dans la préservation et la mise en valeur de la biodiversité

La préservation et la restauration des milieux naturels nécessitent de nombreux travaux de gestion. Les structures qui se sont spécialisées dans ce métier (Conservatoires d'espaces naturels, collectivités territoriales, associations...) ont-elles appréhendé l'ensemble des champs du possible dans leurs liens avec les acteurs sociaux ? Le recours aux associations d'insertion est fréquent mais qu'en est-il par exemple des partenariats avec des centres sociaux, de la possibilité de mobiliser des personnes locales en recherche d'emploi via des entreprises lors de chantiers importants... ? Comment éviter le caractère trop ponctuel de ce type d'actions et arriver à les inscrire dans une véritable politique territoriale ?

## Cadrage Atelier « Culture »

En 40 ans, le paysage culturel français a considérablement changé, en lien avec les nouvelles mutations sociales, économiques, technologiques et politiques (phénomène de métropolisation, néo-ruralité, modifications de structures familiales...). Au regard de ces enjeux, les Parcs sont directement concernées car ils replacent **l'Homme au centre de son territoire** dans une optique de **durabilité, de transmission de la connaissance des patrimoines, d'innovation et de développement, et surtout de « vivre-ensemble »**, sens premier de la culture. En effet, nul ne peut vivre harmonieusement sur un territoire s'il ne le comprend pas, s'il n'en connaît pas l'histoire et les mentalités et nul ne peut s'épanouir s'il ne trouve pas de nouvelles formes d'enracinement qui lui permettent de partager avec d'autres, loin de tout repli identitaire, pour réinventer un avenir « durable ». Les Parcs agissent ainsi pour un **apprentissage et un engagement de l'ensemble des acteurs et des habitants** en faveur du territoire. La culture, en tant que **principal vecteur de mobilisation des populations**, est un des piliers du projet des Parcs naturels régionaux. Elle crée des espaces de réciprocité et de questionnement propre à toute rencontre, pour mieux vivre les uns avec les autres. Elle permet à chaque habitant de construire sa propre dignité, son identité, sa place dans son espace de vie, avec ses différences et son autonomie.

Dans ce cadre, les **Parcs ont une préoccupation toute particulière sur la question du lien social et de son interaction avec le domaine culturel** : d'un côté on peut dire que la culture contribue au lien social puisqu'elle crée les conditions de solidarité, de cohésion et d'égalité des chances, qui amplifie l'épanouissement des individus. D'un autre côté, le lien social propre à la vie dans un Parc contribue à façonner un modèle culturel particulier. En effet, si les « sphères » culturelles, qu'elle soit un espace ou un moment vécu, contribuent au « vivre ensemble », ne peut-on pas dire aussi que les relations sociales, la solidarité en milieu rural, la problématique de l'accessibilité (handicap, éloignement...) peuvent contribuer au façonnage d'une culture « autrement » dans les territoires de Parc ?

Différentes approches profilent une autre façon d'agir : il ne s'agit pas d'amener la culture là où elle est supposée ne pas être mais de dégager des espaces de reconnaissance et d'expression. Ces espaces ne peuvent être octroyés : ils doivent être construits avec le public. Ils sont transversaux, sans que s'y opposent le social, le culturel, l'économique, le politique et l'artistique. Leur ouverture permet à chacun d'inscrire ses attentes et ses désirs, de développer ses stratégies et de les voir reconnaître. C'est ainsi que ces espaces fabriquent du lien social. Cela nécessite la redéfinition des rôles et des responsabilités de ses différents protagonistes, qu'ils soient artistes, médiateurs, politiques, responsables d'institutions culturelles, éducatives, sociales.

**Il existe dans les Parcs de multiples initiatives sociales** qui permettent de nourrir l'identité culturelle d'un territoire tandis que des opérations **culturelles renouvellent le plaisir de la rencontre des populations**. Ces nouvelles dynamiques se nourrissent des partenariats développés entre les acteurs de la vie sociale, de la culture et surtout des interactions

avec les habitants.

### Questions abordées dans l'atelier

- Quelles actions nouvelles ou à identifier relève d'une transversalité culture-social ?
- Comment les Parcs peuvent-ils être les déclencheurs de projets culturels ou sociaux ? Quels objectifs ? Quels outils/méthode ? Quels partenariats ? Quels types de pilotage ?

L'association « Tôt Ou T'Art », créée en 2001 et présidée par Eric Ferron, vise à animer un réseau de structures sociales, médico-sociales et culturelles en Alsace pour contribuer à faire des pratiques culturelles et artistiques un moteur de l'inclusion et de la cohésion sociale. Son réseau se compose de plus de 60 équipements culturels et de plus de 200 structures sociales et médico-sociales qui accompagnent près de 20 000 personnes en difficulté. Concrètement, l'association offre des outils communs à l'ensemble des acteurs du réseau en matière de communication, de billetterie, de formation et d'accompagnement culturel. Tout au long de l'année, elle organise et participe à des temps forts (forums, conférences, séminaires) afin de faire progresser la réflexion entre culture et lien social.

Tôt Ou T'Art et le Parc des Vosges du Nord, ses sites et musées

L'association Tôt Ou T'Art est un des partenaires privilégiés du Parc pour sa politique de développement des publics de la culture. Les structures du réseau de sites et musées du Parc sont partenaires de Tôt Ou T'Art depuis 2011. Actuellement, l'ouverture se fait progressivement vers les autres structures culturelles du Parc (théâtre, festivals...) ainsi que vers la Moselle.

Ce partenariat permet de donner corps à la politique d'accessibilité culturelle du Parc, d'engager concrètement les structures dans une démarche positive, d'expérimenter progressivement l'accueil de nouveaux publics, un véritable gain qualitatif (diversification du public, inscription du musée dans la société, engagement positif), de s'engager au côté d'autres institutions culturelles plus au moins prestigieuses (Jazzdor, le Maillon, le TJP...).

## Cadrage Atelier « Climat »

Transition énergétique et adaptation : Quand la dimension sociale est au cœur de la démarche

Dès l'initial, il est apparu que travailler sur la transition énergétique et l'adaptation était naturellement une démarche empreinte de social.

Ce lien particulier entre énergie et social mobilise ce dernier aspect sous toutes ses formes :

- dimension économique : question de l'accès à l'énergie, précarité mais aussi structuration des nouvelles activités et formes sociales adaptées aux territoires (constitution de projets citoyen avec SAS, SCIC, SEL, etc...)
- dimension sociétale, organisationnelle : comment construire avec les habitants, les entreprises, des

organisations territoriales porteuses de transformations dans le quotidien (déplacement, mode de travail, habitat, management environnemental et sociétal...), de nouvelles solidarités (auto-construction accompagnées, pedibus, auto-partage....)

- dimension pédagogique et formation : comment répondre aux enjeux de la transition énergétique et notamment aux rénovations thermiques du bâtiment en mobilisant l'emploi local (formation, appui sur les ressources locales...)? Comment également co-construire le changement en partageant la connaissance et en mutualisant les initiatives ?

Les échanges et notamment les démarches sur la mobilité

sur le Parc du Pilat et le projet « Enerterre » sur le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin sont l'occasion d'illustrer concrètement ce besoin d'initiative qui sera la clé de la réussite de la transition.

Enfin, la Fédération des Parcs a rappelé que la sociologie de l'énergie intègre progressivement l'ensemble des démarches conduites sur la transition. Les travaux engagés notamment dans le Parc de la Narbonnaise en méditerranée, à travers une collaboration Espace Info Energie et Université, ouvrent de nouvelles perspectives sur une adaptation fine des stratégies territoriales de la transition.

Enfin, l'examen des 51 actions que les Parcs ont proposé lors de la Cop21 confirme la dimension sociale de l'énergie et de sa relation au territoire.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
9, rue Christiani – 75018 Paris  
Tél. 01 44 90 86 20 – Fax 01 45 22 70 78  
**info@parcs-naturels-regionaux.fr**

POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX  
 **www.parcs-naturels-regionaux.fr**

 Rejoignez-nous  
sur les réseaux sociaux |  fb.com/FederationPNR |  @FederationPNR

